

**Extrait du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Grandson le
1^{er} mai 2025**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 685 relatif à la mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1b, rue des Tilleuls, chemin du Mont, chemin Es Pierre et route de Giez, ouï le rapport de la commission des finances et de la commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1b, rue des Tilleuls, chemin du Mont, chemin Es Pierre et route de Giez ;

Article deux : d'autoriser un crédit d'investissement de CHF 1'460'000.- TTC ;

Article trois : d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'460'000.- TTC aux meilleures conditions du moment.

Ainsi délibéré en séance du 1^{er} mai 2025.

Le Président :



Jonathan Payot

La secrétaire :



Nathalie Cattin Rich